

Cadre réservé à l'association (ne pas remplir)

Mode de règlement :

N° emplacement :

**DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018 de 6 h 30 à 17 h 30**

ORGANISATION : ESPACE LOISIRS, 31 boulevard du Chemin de Fer, 51420 WITRY LES REIMS

**FICHE D'INSCRIPTION**

NOM et Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

N° de la Carte d'identité : \_\_\_\_\_

délivrée le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

ou N° de Permis de Conduire : \_\_\_\_\_

délivré le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

Pour les professionnels (RAPPEL : LES PROFESSIONNELS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES, VENDEURS DE FRIANDISES ET SIMILAIRES AINSI QUE LES FORAINS SONT EXCLUS.)

N° d'enregistrement au registre du commerce et/ou au registre des métiers ainsi qu'une photocopie du récépissé d'inscription datant de moins de 3 mois : \_\_\_\_\_

DESIGNATION SUCCINCTE OBLIGATOIRE DES OBJETS EXPOSES : \_\_\_\_\_

Je réserve : 1  ou 2  emplacement(s) dans le secteur :

Secteur 1  : Rue Thiers, place de la Haubette, place Lytowec, rue Edouard Estiez.

Secteur 2  : boulevard du Chemin de Fer.

Secteur 3  : Place de la Gare, rue de la Paix, une partie de la rue de Fresne et parking de l'Escal.

**PARTICULIER** : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer. Je déclare ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

**PROFESSIONNEL** : Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Marché aux Particuliers et m'engage à m'y conformer.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

# DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018

## Marché aux Particuliers



### REGLEMENT ET FICHE D'INSCRIPTION

**Dates d'inscription :**

**Witryats** : le 29/09 de 9 h à 11 h 30

Possibilité de vous inscrire par courrier (dossiers traités après le 29/09)

**Extérieurs** : du 01/10 au 06/10 dans la limite des places disponibles et **UNIQUEMENT PAR COURRIER.**

**Tarifs** (emplacement de 3 mètres)

**WITRYATS :**

Particuliers : 8 € - Professionnels : 20 €

**EXTERIEURS :**

Particuliers : 13 € - Professionnels : 30 €

# A WITRY-IÈS-REIMS

ESPACE LOISIRS A L'ESCAL - 31 boulevard du Chemin de Fer - 51420 WITRY LES REIMS



## REGLEMENT DU 35<sup>ème</sup> MARCHÉ AUX PARTICULIERS

### Ce que vous devez savoir...

#### TARIFS :

- **Witryats** : **8.00 €** (emplacement de 3m x 1,5m «maximum 2 emplacements »).
- **Extérieurs** : **13.00 €** (emplacement de 3m x 1,5m «maximum 2 emplacements »).
- **Professionnels witryats** : **20.00 €** (emplacement de 3m x 1,5m «maximum 2 emplacements »).  
*RAPPEL : les professionnels des marchés alimentaires, vendeurs de friandises et similaires ainsi que les forains sont exclus.*
- **Professionnels extérieurs** : **30.00 €** (emplacement de 3m x 1,5m «maximum 2 emplacements »).  
*RAPPEL : les professionnels des marchés alimentaires, vendeurs de friandises et similaires ainsi que les forains sont exclus.*

#### INSCRIPTION et PAIEMENT sur RÉSERVATION UNIQUEMENT

#### AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE LE JOUR DE LA MANIFESTATION :

**1. WITRYATS** : le 29 septembre de 9 h à 11 h 30 à l'E.S.C.A.L. En cas d'impossibilité, vous pouvez vous inscrire par courrier (*modalités identiques que pour les extérieurs*). Dossiers traités après **le 29 septembre**.

**2. EXTERIEURS : INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR COURRIER du 01/10 au 06/10** (joindre impérativement une enveloppe timbrée). Dossiers traités dans la limite des places disponibles. **Si toutes les pièces demandées ne sont pas fournies, votre dossier vous sera retourné.**

**Pour les particuliers**, fournir : une photocopie d'une pièce d'identité, votre règlement libellé à l'ordre du «Trésor Public».

**Pour les professionnels**, fournir : une photocopie du récépissé d'inscription au registre du commerce et/ou au registre des métiers datant de moins de 3 mois, votre règlement libellé à l'ordre du «Trésor Public».

Un reçu indiquant votre numéro d'emplacement vous sera délivré par retour de courrier.

**ATTENTION ! Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non participation de l'exposant quel qu'en soit le motif.**

#### EMPLACEMENTS ET INSTALLATIONS :

**ATTENTION ! LE NOMBRE D'EMPLACEMENTS EST LIMITÉ. CES EMBLACEMENTS SONT RÉSERVÉS ET NUMÉROTÉS. IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER LIBREMENT.**

**INSTALLATION** : Les installations s'effectueront de manière échelonnée entre **6 h 30 et 8 h 00** selon les zones. Votre horaire d'installation vous sera communiqué lors de votre inscription. Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les consignes.

**ATTENTION ! Vous devez impérativement vous munir du reçu que l'on vous aura délivré, sinon aucune installation ne sera possible.**

**A partir de 8 h 30, votre emplacement n'est plus réservé.**

#### A votre arrivée :

- respecter les consignes des organisateurs,
- aucun véhicule ne sera toléré sur les emplacements, ni même derrière ceux-ci,
- stationnement des véhicules uniquement sur les parkings prévus à cet effet,
- ne déplacer aucune barrière sous aucun prétexte.

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE VENTE AU DEBALLAGE :

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés (RCS) sont autorisés à participer aux ventes au déballage dans la **limite de deux fois par an**. Les particuliers doivent désormais **attester par écrit et sur l'honneur** de leur non-participation à deux précédentes manifestations de même nature au cours de l'année civile. Lors de ces ventes, les particuliers non commerçants ne peuvent vendre que des **objets personnels et usagés**. Les particuliers sont libres d'exposer dans toute brocante sans avoir à justifier d'un domicile ou d'une résidence sur le territoire de la commune.

#### URGENCE :

En cas de force majeure, vous trouverez un responsable à l'Escal, 31 boulevard du Chemin de Fer **entre 9 h et 17 h**.

#### ORGANISATION :

**Le Marché aux Particuliers est organisé par une équipe de bénévoles de l'association Espace Loisirs. Faisons tous en sorte que cette journée soit placée sous le signe de la bonne humeur.**

#### A. Avant les inscriptions, préparez vos documents :

- la fiche d'inscription disponible à l'Escal ou sur le site : [www.escal-witry.fr](http://www.escal-witry.fr)
- une copie de votre justificatif de domicile,
- une copie d'une pièce d'identité (recto/verso),
- pour les professionnels, préparez une copie du numéro d'enregistrement au registre du commerce,
- choisissez le secteur de votre choix :
  - . Secteur 1 : rue Thiers, places de la Haubette et Lytowec, rue Edouard Estiez.
  - . Secteur 2 : boulevard du Chemin de Fer.
  - . Secteur 3 : place de la Gare, rue de la Paix, une partie de la rue de Fresne et le parking de l'Escal.

#### B. Le jour de l'inscription :

Se diriger vers le secteur choisi. Vous choisissez votre ou vos numéro(s) d'emplacement(s).

Vous réglez votre droit de place (espèces ou chèque **à l'ordre du Trésor Public**).

Un reçu vous sera délivré ainsi qu'un plan d'accès avec votre numéro d'emplacement, vos horaires d'installations et le sens de circulation à respecter (à conserver et à présenter le jour du Marché aux Particuliers).